

C.S.G.B.I. salle st nicolas  
4 route de la Mairie  
88600 FIMENIL

FIMENIL, le 7 Novembre 2016

Monsieur le Maire de Champ le Duc  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs,

Les conseils municipaux de Beauménil et Fiménil se sont réunis afin d'examiner la demande présentée par la commune de Champ le Duc pour intégrer la gestion de la salle ST Nicolas.

Un cahier des charges a été établi et nous vous en faisons part afin de recueillir votre avis.

Concernant le fonctionnement de la salle :

- Maintien des week-ends de mise à disposition gratuite au profit de l'Association de la Charlemagne
- Mise à disposition gratuite de la salle aux associations dans le cadre de l'organisation du téléthon
- Toute autre demande de prêt de la salle sera examinée individuellement
- Les 3 communes bénéficieront gratuitement du prêt de la salle pour la présentation des vœux aux habitants
- Dans un souci d'équité pour les communes aucun tarif préférentiel ne sera accordé aux associations
- Un forfait de location sera fixé dans le cas d'une location régulière par une association (après midi en semaine)
- Les locations devront se faire uniquement auprès du régisseur. Les communes ne devront pas prendre en compte de demande de location.

Concernant la gestion de la salle

- Chaque commune sera représentée par 4 délégués issus des conseils municipaux.
- Répartition des charges au prorata des habitants des 3 communes réactualisé à chaque début de mandat.
- Le règlement des 50 000 € clause de l'intégration de la commune de Champ le Duc devra intervenir sur une période de 2 ans afin de pouvoir réaliser les travaux envisagés sur une période courte pour ne pas gêner le fonctionnement de la salle.

Concernant les extérieurs de la salle

- Possibilité de reprendre contact avec le SMB pour une mise à disposition du terrain de foot en échange de son entretien. Cette mise à disposition devra être régie par une convention.

Espérant que ces propositions correspondent à vos attentes et nous permettent de continuer les démarches pour votre intégration, nous restons à votre disposition pour des précisions complémentaires et pour la tenue d'une réunion de concertation afin de finaliser le projet.

Dans l'attente, veuillez agréer Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, nos sincères salutations .

M Guy HIZELIN  
Président de la C.S.G.B.I.

